

# Avis public d'élection

et vote par correspondance

## Addenda

**Avis public** est par la présente donné par le soussigné Denis Meunier, président d'élection que l'avis public d'élection donné le 10 septembre 2021 est modifié en y ajoutant le texte suivant au paragraphe 4 dudit avis :

**4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
  - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;

Veillez noter que l'avis public du 10 septembre demeure et qu'il s'agit simplement d'un ajout afin d'informer les électeurs domiciliés de 70 ans ou plus le jour du scrutin de leur droit de voter par correspondance.

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, ce 27 septembre 2021

Le président d'élection,

Denis Meunier